

MAIRIE DE TREMBLECOURT..

8, rue de la Mairie
54385 TREMBLECOURT

Tél/Fax : 03.83.23.17.28

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 21 MARS 2011**

CONVOCATION DU 17 MARS 2011

Présents : Francis COLIN, Laurence DELAY, Marie-José FOURNIER, Danièle JANNEL, Jean-Paul HECHT, Laurent HILLARD, Frédéric PATARD

Absents Excusés :

Absents : Brigitte CILLA

Le secrétaire de séance désigné par le conseil est Danièle JANNEL.

Le procès verbal de la séance du 24 novembre 2010 a été approuvé et signé par l'ensemble des conseillers présents. Un exemplaire est remis à chacun des conseillers (y compris les personnes excusées ou absentes)

Point 1 (délib 01/11) : Proposition du renouvellement du contrat de l'employé communal

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le renouvellement du contrat de l'employé communal.

Point 2 (délib 02/11) : Charges locatives des appartements communaux

Suite à la décision du conseil municipal du 3 novembre 2010, le conseil municipal à l'unanimité, fixe à 100 euros par mois l'acompte de mensualisation des charges locatives pour le nettoyage des parties communes, la révision annuelle obligatoire de la chaudière et le chauffage des appartements.

Point 3 (délib 03/11) : Appartement n° 2 : gratuité du premier loyer

Au moment de l'état des lieux d'entrée dans l'appartement, il a été constaté une certaine vétusté des peintures et papiers peints. Le locataire accepte de se charger de cette réfection et en contrepartie le conseil municipal à l'unanimité, accorde la gratuité du premier loyer. (janvier 2011)

Point 04: Aménagement de la route départementale

Le maire explique que les dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès des divers partenaires mais que les réponses, en raison des élections cantonales et des réformes fiscales en cours, ne nous parviendront pas avant juin ou juillet 2011.

Actuellement, l'architecte a terminé la première phase de sa mission qui lui a été payée pour 7000 E HT comme convenu (Esquisse, plans, dossiers pour les demandes de subventions).

Cependant, il serait judicieux de continuer à travailler sur le dossier et pouvoir soumettre les propositions de l'architecte aux habitants de Tremblecourt (surtout aux riverains).

L'architecte serait prête fin avril 2011 à soumettre aux habitants de la commune un dossier qui soit plus facilement compréhensible par tous, mais elle demande l'autorisation pour commencer la nouvelle phase de travail.

Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme l'autorisation.

Le maire explique que lorsque les notifications des différentes subventions nous seront parvenues, nous pourrons adopter le projet définitif et en fonction de nos possibilités financières, nous le réaliserons soit dans sa totalité, soit partiellement.

A noter : l'appel d'offres peut être passé avec des tranches conditionnelles ce qui permet, en fonction du montant des offres reçues et des capacités financières de la commune, d'engager ou non certains travaux.

Point 5 : Fleurissement 2011

Les plants ont été commandés auprès du CAT « Les Hautes Vannes » de Liverdun et devront être impérativement livrés pour le 8 mai. D'autres plants (Dahlias) ont été commandés par correspondance et sont déjà livrés. D'un commun accord, la plantation aura lieu le samedi matin 14 mai à partir de 9h00. La participation de tous est vivement souhaitée. Les habitants qui voudront apporter leur aide seront informés en temps utile.

Point 6 : Bois de chauffage 2011

Certains cessionnaires ont déjà terminé le façonnage de leurs lots et souhaiteraient pouvoir rentrer le bois le plus vite possible pour éviter les vols.

Une information sera donnée à tous les cessionnaires pour les informer que la réception pourrait être avancée si tout le monde avait terminé avant la date prévue fixée au 19 juin 2011.

En attendant, il est strictement interdit de rentrer le bois avant que la commission des bois n'ait effectué la réception de tous les lots.

Questions diverses :

- *Aide aux vacances* : (délib 4) Le maire explique qu'une convention de financement pour l'aide aux départs en vacances des jeunes de moins de 18 ans entre la CAF, le Conseil Général, La Région Lorraine, et l'Association « Jeunesse au plein air » est en cours de réalisation. La commune doit être le 5^{ème} signataire et apporter obligatoirement une aide de 80 euros pour le départ de chaque enfant domicilié dans la commune.

Ce séjour doit être choisi par la famille dans un catalogue qui sera édité par « Jeunesse au plein air », la participation financière de la famille est obligatoire. L'aide peut être accordée à plusieurs enfants de la même famille mais une seule fois par enfant et par an. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, renouvelle la mesure mise en place en 2010 pour l'aide de 50 euros par an et par enfant domicilié dans la commune, déduction faite des aides de la CAF ou autres organismes pour les séjours en centre de loisirs avec ou sans hébergement, ou tout autre séjour collectif par un organisme agréé.

Cette aide de 50 euros n'est pas cumulable avec l'aide de 80 euros.

Il conviendra d'adresser les pièces justificatives du séjour de l'enfant, accompagnées de la facture acquittée (comportant les coordonnées de l'organisateur agréé, le prix du séjour, le montant pris en charge par la CAF et le coût résiduel acquitté par la famille).

La date retenue pour le vote des comptes administratifs, des comptes de gestion et des différents budgets, est fixée avec l'accord de tous le mardi 19 avril 2011 à 20h30.

L'ordre du jour est épuisé.

Signature des conseillers :